

# COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

## CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2019

NOMBRE de Conseillers en exercices : 15 présents : 11 votants : 14

**Présents** : Jean-Pierre DABERNAT, Patrick SARNEL, Jean-Luc DONEYS, François DELRIEU, Jeanine TEISSEDE, Didier PLACE, Alain POUGET, Laurence PIED, Séverine PORTERO, Serge GAMEL, Aurélie SALESSE.

**Absents** : Maryse MASSOULIER APCHER (procuration à Aurélie SALESSE), Patricia BENITO (procuration à Jean-Luc DONEYS), Annie TABEL, Géraud RAYNAL (procuration à Laurence PIED).

**Secrétaire de séance** : Patrick SARNEL

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Paul des Landes, convoqué le 4 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DABERNAT, Maire.

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet**

Monsieur le Maire propose :

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet pour 23h hebdomadaires. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial ;
- de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 20h hebdomadaire ;
- de modifier en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 14 voix pour.**

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet**

Monsieur le Maire propose :

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 28h hebdomadaires. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial,
- de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 le poste d'adjoint technique à temps non complet pour 25h hebdomadaire ;
- de modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 14 voix pour.**

### **Suppression de postes**

Monsieur le Maire propose de supprimer les postes vacants suivants :

#### **Filière animation**

<b>Cadre d'emploi et grade</b>	<b>Postes vacants</b>
Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint territorial d'animation	1
<b>Total</b>	<b>2</b>

#### **Filière technique**

<b>Cadre d'emploi et grade</b>	Postes vacants
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Adjoint technique territorial	2
<b>Total</b>	5

#### **Filière sociale**

<b>Cadre d'emploi et grade</b>	Postes vacants
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
<b>Total</b>	1

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 14 voix pour.**

#### **Tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Commune, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires. Les emplois, dits non permanents, font également l'objet d'un état récapitulatif. Une actualisation est nécessaire pour prendre en considération des créations de postes.

**Vu** les avis favorables du comité technique en date du 14 mars 2019,

**Il est proposé au Conseil Municipal** d'adopter le tableau des effectifs ci-dessous :

#### **Filière administrative**

<b>Cadre d'emploi et grade</b>	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Attaché	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif	1	0	1
Contractuel	1	1	0
<b>Total</b>	4	2	2

#### **Filière patrimoine**

<b>Cadre d'emploi et grade</b>	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	0
<b>Total</b>	1	1	0

#### **Filière technique**

<b>Cadre d'emploi et grade</b>	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4	0
Adjoint technique territorial	1	1	0
<b>Total</b>	9	9	0

#### **Filière sociale**

<b>Cadre d'emploi et grade</b>	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
<b>Total</b>	1	1	0

### **Emplois contractuels non permanents**

<b>Postes</b>	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent technique	2	0	2
<b>Total</b>	2	0	2

### **Total général des effectifs**

<b>Postes</b>	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	15	13	2
Emplois non permanents	2	0	2
<b>Total</b>	17	13	4

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 14 voix pour.**

### **Comptes de gestion 2018**

Les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés avant les comptes administratifs.

**Il est proposé au Conseil Municipal** d'approuver les comptes de gestion 2018 dressés par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, qui n'appellent ni réserve, ni observation.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions** (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).

### **Comptes administratifs 2018**

Les comptes administratifs 2018 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2018 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

	<b>Budget principal</b>	
	fonctionnement	investissement
Report N-1 recettes	96 749.12	
Report N-1 dépenses		450 808.14
Dépenses	809 519.53	892 773.83
Recettes	1 204 288.40	683 116.70
Résultat budgétaire	394 768.87	- 209 657.13
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2019	
Dépenses		166 627.00
Recettes		106 000,00
Solde des restes à réaliser		- 60 627.00
Déficit de financement section d'investissement		- 270 284.13
	<b>Budget restauration scolaire</b>	
	fonctionnement	investissement
Dépenses	66 418.86	15 976.56
recettes	67 820.43	15 976.56
Report N-1 recettes	8 185.35	0
Résultat budgétaire	9 586.92	0

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs 2018.**

Jean-Pierre Dabernat, Maire, a quitté la séance et n'a pas participé au vote.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 10 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

### **Compte administratif MSP 2018**

Les comptes administratifs 2018 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2018 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

	Budget principal	
	fonctionnement	investissement
Dépenses	0	11 535.60
Recettes	0	0
Résultat budgétaire	0	- 11 535.60
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2019	
Dépenses		265 600.00
Recettes		350 000.00
Solde des restes à réaliser		84 400.00
Déficit de financement section d'investissement		- 11 535.60

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2018.**

Jean-Pierre Dabernat, Maire, a quitté la séance et n'a pas participé au vote.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 10 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

### **Compte administratif Lotissement Les Devèzes 2018**

Les comptes administratifs 2018 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2018 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

	Budget principal	
	fonctionnement	investissement
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat budgétaire	0	0

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2018.**

Jean-Pierre Dabernat, Maire, a quitté la séance et n'a pas participé au vote.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 10 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

### **Affectation des résultats**

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, et dès que les comptes administratifs et de gestion ont été approuvés, il est possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 afin de permettre la reprise de ce résultat sur les budgets primitifs 2019.

**Le résultat du budget principal** de la commune pour l'exercice 2018 s'élève à 394 768.87 €,

**Il est proposé** au Conseil Municipal d'affecter cet excédent :

- au financement de la section d'investissement à hauteur de 270 284.13 €,
- en report à la section de fonctionnement R 002 pour 124 484.74 €.

**Le résultat pour le budget de restauration scolaire** pour l'exercice 2018 s'élève à 9 586.92 €.

**Il est proposé** au Conseil Municipal d'affecter cet excédent en totalité en report à la section de fonctionnement R002.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions** (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).

### **Affectation du résultat MSP**

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, et dès que les comptes administratifs et de gestion ont été approuvés, il est possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 afin de permettre la reprise de ce résultat sur les budgets primitifs 2019.

**Le résultat du budget MSP** pour l'exercice 2018 s'élève à -11 535.60€,

**Il est proposé** au Conseil Municipal d'affecter ce déficit :

- en report à la section d'investissement D 001 pour 11 535.60 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions** (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).

### **Fiscalité directe locale – vote des taux 2019**

Il appartient au Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies, de voter chaque année les taux des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les Services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la Loi de Finances.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de maintenir inchangés les taux des différentes taxes qui s'établissent comme suit :

Taxe d'Habitation :	14,32 %
Taxe Foncière bâti :	20,42 %
Taxe Foncière non bâti :	83,00 %

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions** (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).

### **Subventions**

Dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2019, **il est proposé** aux Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions selon le tableau ci-dessous :

Article	Dépenses	Montants 2018	Propositions 2019
6574	Subventions aux associations	17529	19213.7
	Amicale Parents d'Elèves	1960	2060
	Association de Chasse	930	1030
	Association Collège Laroquebrou	380	380
	Association des donneurs de sang	350	450

Association des donneurs de sang – sub. exceptionnelle		100
AAPPMA	230	330
ACAL (ex-B.C.P.)	160	160
C.L.I.C.	1050	1134.70
Comité Fêtes Animation	2520	2620
USCL	3350	3450
F.N.A.C.A.	250	350
Gymnastique Volontaire	1300	1400
Jeunesse Plein Air	31	31
Prévention Routière	38	38
Protection Civile	80	80
Rugby Club	3900	4000
Sapeurs Pompiers	250	250
Ré-créations	750	850
Histoire de danser	0	400
Histoire de danser - subvention exceptionnelle		100

Jean Luc DONEYS, adjoint au Maire, président du Rugby Club des Landes, et Aurélie SALESSE, conseillère municipale, trésorière de l'Amicale des Parents d'Elèves, concernés par l'objet de cette délibération, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 10 voix pour.**

#### **Versement d'une subvention exceptionnelle au SIVU Auze Ouest Cantal**

Le SIVU Auze Ouest-Cantal souhaite réaliser un projet de livre de photos sur la faune et la flore du marais du Cassan et de Prentegarde.

Une participation aux frais de réalisation de ce projet est demandé aux Collectivités membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une participation financière exceptionnelle de 1000€ pour l'année 2019, et d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65737 du Budget primitif 2019.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 14 voix pour.**

#### **Vote du Budget Principal 2019**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal 2019 ci-dessous, qui après reprise des résultats et des restes à réaliser 2018, s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

- dépenses et recettes : 1 208 832.66 € dont 124 484.74 € d'excédent de recettes reporté de 2018.

- **Section d'investissement :**

- dépenses et recettes : 1 367 384.13 € dont restes à réaliser 2018 en dépenses 166 627 € et 106 000 € en recettes.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

### **Vote du Budget Annexe Restauration Scolaire 2019**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe Restauration scolaire 2018 ci-dessous, qui après reprise du résultat s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

- dépenses et recettes : 9 586.92 € correspondant à l'excédent de recettes reporté de 2018

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

### **Vote du Budget Annexe MSP 2019**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget ci-dessous :

- **Section de fonctionnement :**

- dépenses et recettes : 40 500 €

- **Section d'investissement :**

- dépenses et recettes : 715 625 € dont 220 000 € de restes à réaliser en dépenses et 350 000 € en recettes.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

### **Vote du Budget Annexe Lotissement 2019**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget 2019 ci-dessous :

- **Section de fonctionnement :**

- dépenses et recettes : 706 740 €

- **Section d'investissement :**

- dépenses et recettes : 353 370 €

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

### **Versement d'une subvention de fonctionnement au RPE**

Le Relais Petite Enfance mis en place depuis 2007, regroupe les communes d'Ayrens, Lacapelle Viescamp, Saint Paul des Landes, Sansac de Marmiesse et Ytrac.

Une participation aux frais de fonctionnement de cette structure est versée tous les ans par les Collectivités adhérentes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 3920,76 €€ la participation de la commune au fonctionnement du RPE pour l'année 2019, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 6558 du Budget primitif 2019.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 14 voix pour.**

### **Projet de mise à disposition d'un terrain situé rue de Moinac**

Dans le cadre de la mise en place du Pôle Séniors à Saint Paul des Landes, la Commune, en partenariat avec un bailleur social, a le projet d'installer une résidence adaptée à destination des personnes âgées. Ce projet prendra en compte les règles habituelles de l'attribution des logements sociaux. La Municipalité a clairement indiqué depuis le début du projet de mise en place d'un pôle séniors que celui-ci serait utilisable par tous les séniors de la Commune ou d'autres Communes et que toutes les demandes devraient pouvoir avoir une réponse favorable pour l'obtention d'un logement.

C'est pourquoi sur la parcelle AC 144, située rue de Moinac à Saint Paul des Landes, où seront édifiée la résidence adaptée et la salle de convivialité, il est proposé d'utiliser la partie restante d'une superficie d'environ 1200 m<sup>2</sup>, de la façon suivante :

- La Commune met à disposition de promoteurs, bailleurs sociaux ou constructeurs privés, des terrains de petites superficies, sur lesquels seraient édifiées des maisons de 3 pièces + dépendances, adaptées personnes âgées. La mise à disposition de ces logements se ferait soit par bail social niveau PLS, soit par accession sociale, soit par loyer libre ou accession libre.
- Les conditions de mise à disposition des terrains seraient soumises au respect d'attribution telle que définie ci-dessus mais aussi à l'obligation de pérenniser ces logements dans la durée.

#### **Il est proposé :**

- de mettre en place ce travail en contactant les éventuels partenaires, en rédigeant avec des professionnels un cahier des charges.
- d'autoriser l'ouverture de ce dossier, d'en vérifier la faisabilité et de contacter les éventuels partenaires.

La concrétisation de ce projet sera soumise, dès le début, à autorisation du Conseil Municipal.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 14 voix pour.**

#### **Charges de la MSP**

Suite à l'acquisition du cabinet médical et afin de pouvoir finaliser la rédaction des baux et leur mise en place au 1<sup>er</sup> avril 2019, **il est proposé d'approuver les charges mensuelles ci-dessous :**

- secteur médecins :
  - local 1 : 35.67 € ;
  - local 2 : 35.67 € ;
  - local 3 : 35.67 € ;
- local d'infirmiers (5 professionnels) : 37.87 € ;
- local de kinésithérapie (2 professionnels) : 110.22 € ;
- local pour d'autres intervenants (un podologue, une psychologue, une diététicienne) : 33.99 €.

Ces charges seront régularisées une fois par an.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**

#### **Baux de la MSP**

Suite à l'acquisition du cabinet médical et afin de pouvoir finaliser la rédaction des baux et leur mise en place courant avril 2019, **il est proposé d'autoriser le maire à signer les baux avec les preneurs ci-dessous :**

- secteur médecins :
  - local 1 : Dr Jacques Dalbin ;
  - local 2 : Dr Irène Lozano-Josseran ;
  - local 3 : Dr Lassus ;
- local d'infirmiers : *cabinet de soins infirmiers* ;
- local de kinésithérapie (2 professionnels) : *cabinet de kinésithérapie* ;
- local pour d'autres intervenants (un podologue, une psychologue, une diététicienne) : *SISA MSP Jean-Paul Roquetanière.*

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus par 11 voix pour, 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).**